

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 21 novembre sur la motion de M. J.-L. Deslières, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je suis convaincu que tous les députés feront un accueil chaleureux à la mention du couronnement de Sa Majesté la reine, le 2 juin prochain, faite dans le discours du trône. A une époque d'incertitude profonde et de conjoncture internationale changeant sans cesse, cet événement historique symbolisera pour nous, comme pour l'univers tout entier, la longue permanence de cette forme particulière de démocratie, qui est la précieuse possession des Canadiens, comme de toutes les nations du Commonwealth. Pour nous et pour d'autres, la Couronne est l'emblème de la stabilité dans un univers extrêmement instable.

Il nous souvient à tous du charme, de l'allant et de l'entrain dont notre nouvelle reine a fait montre dans les nombreuses fonctions qu'elle a remplies au cours de son voyage au Canada, accompli il y a peu de mois, en compagnie de son vaillant époux. Le décès tragique de son père (qui sacrifia sa vie au service de son peuple) a fait monter sur les marches du trône une jeune femme formée à ces lourdes responsabilités, et qui fait montre dans sa vie publique et privée, des traditions d'honnêteté et de compréhension qui ont conservé notre monarchie, à travers les orages de ces dernières années.

En songeant par anticipation au règne de la seconde Elizabeth, dont la durée s'étendra probablement bien au delà de la vie de la plupart de ceux qui siègent ici aujourd'hui, je suis convaincu que chacun d'entre nous nourrit au fond de son cœur et de son esprit, l'espoir sincère que l'esprit d'aventure et de réalisations insignes qui ont distingué le règne de la première Elizabeth se renouvellent pour apporter à cette nouvelle époque élizabéthaine, la gloire et la renommée.

Le discours du trône contient plusieurs déclarations qui recueilleront l'approbation générale. Je mentionnerai plus particulièrement l'annonce que le gouvernement se propose d'insérer dans tous les contrats qu'il accordera une disposition prévoyant qu'il ne doit y avoir, dans l'embauchage, aucune différence de traitement fondée sur la race, le pays d'origine, la couleur ou la religion. J'accueille également avec plaisir l'annonce

[Le très hon. M. St-Laurent.]

qu'on présentera à ce sujet une mesure législative qui portera sur tout embauchage relevant du gouvernement fédéral.

Je suis heureux que le Gouvernement ait jugé utile de donner suite à la proposition formulée dans ce sens par la représentante d'Hamilton-Ouest (M^{me} Fairclough), qui a présenté un bill réclamant une mesure de ce genre. Il est de bon augure que le Gouvernement ait donné suite à une importante proposition émanant d'un membre de l'opposition.

Nous admettons tous que le discours du trône est, de fait, préparé par le Gouvernement. C'est pourquoi toutes les déclarations qu'il contient sont susceptibles de discussion et peuvent être mises en cause lorsque leur intention ne ressort pas nettement.

On nous dit qu'"il existe certains indices d'une diminution du danger d'un conflit mondial". Le Gouvernement s'acquitterait de son devoir envers la Chambre et la nation en nous fournissant les faits sur lesquels s'appuie une telle déclaration. Le Gouvernement ne doit-il pas aux membres de la Chambre et à la population du pays de fournir ces faits? D'autant plus qu'il y a quelques jours à peine, vendredi dernier pour être exact, le distingué secrétaire d'État des États-Unis, parlant à Ottawa, a semblé affirmer exactement le contraire. Il parlait, évidemment, au nom de son pays lorsqu'il affirmait qu'il est très à craindre que les gens ne se laissent bercer d'illusions de sécurité. Mais ses remarques s'appliquent tout autant au Canada, cela va de soi. Tous les Canadiens, surtout ceux qui ont un mari, un fils, un frère, un parent ou des amis intimes en service en Corée ou ailleurs en dehors du Canada accueilleraient chaleureusement une telle assurance, fût-elle fondée, et seraient heureux de savoir qu'une telle déclaration est motivée.

Étant donné que, dans les journaux et ailleurs, on a déjà beaucoup interprété cette déclaration comme un indice qu'il pourrait y avoir raison de diminuer notre effort de défense, il me semble très important que le Gouvernement ne laisse subsister aucun doute au sujet des faits sur lesquels elle est fondée et qu'il en indique franchement le sens. Tous les membres de la Chambre n'ont-ils pas lu des interprétations de cette déclaration du discours du trône qui laissent entendre qu'il s'agit d'une annonce préliminaire au sujet de la diminution possible de nos préparatifs de défense?

Je reconnais que le Gouvernement n'est pas responsable des interprétations que peuvent donner à une déclaration les journaux de notre pays; néanmoins, vu que des journaux sérieux l'ont interprétée de cette manière, j'estime qu'il nous sera utile d'obtenir d'autres renseignements.